

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement n° 558-2021

**AVIS PUBLIC**, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **558-2021** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 février 2022 à 19 h 30.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS** que ledit règlement concerne le budget, le plan triennal d'immobilisations, les taux de taxes et des tarifs pour l'**exercice financier 2022** et les conditions de leur perception pour la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

**PRENEZ ÉGALEMENT AVIS**, que ledit règlement n° **558-2021** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 8<sup>e</sup> jour de février 2022.

Maxime Dauplaise,  
directeur général et greffier-trésorier